

PROGRAMME

INSTALLATION URBAINE AUX ABORDS DU MÉTRO SAINT-LAURENT

CRÉER L'HIVER

AU QUARTIER DES SPECTACLES

**CONCOURS DE MISE EN VALEUR
ET D'ANIMATION DES ESPACES PUBLICS**



www.quartierdesspectacles.com/creer_hiver



Montréal 
Ville UNESCO de design

TABLE DES MATIÈRES

- 1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS FONDATEURS DU PROJET
- 2 CONTEXTE D'INTERVENTION
- 3 ZONES D'INTERVENTION
- 4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES
- 5 OBJECTIFS DE MISE EN OEUVRE

ANNEXE A – Carte des points d'intérêt du Quartier des spectacles

ANNEXE B – Cadastre du métro Saint-Laurent avec dimensions

ANNEXE C – Liste de matériel disponible

ANNEXE D – Carte de référence de la vision du Quartier des spectacles

ANNEXE E – Dessins de référence vectorisés du Quartier des spectacles (*Autocad*)

ANNEXE F – Dessins de référence pdf haute résolution du Quartier des spectacles

1 MISSION, APPROCHE ET OBJECTIFS FONDATEURS DU PROJET

1.1 MISSION DU PROJET

Le projet d'installation urbaine aux abords du métro Saint-Laurent est l'un des trois projets qui fait l'objet de ce concours. Il s'inscrit dans le cadre d'un projet global qui porte sur la mise en valeur et l'animation de trois espaces publics en période hivernale. Pilotées par le Partenariat du Quartier des spectacles, ces interventions cherchent à dynamiser les espaces publics et inviter le public en général à faire partie du spectacle de la ville au début du solstice d'hiver.

1.2 APPROCHE ET OBJECTIFS DU PROJET

L'approche choisie pour ces interventions est celle de trois sous-concours invitant à la création de trois installations urbaines indépendantes sur trois sites distincts faisant partie intégrante du Quartier des Spectacles. La période du solstice d'hiver n'étant pas immédiatement synonyme d'occupation de l'espace public, l'animation y est souvent tributaire de la météo. Cependant, le succès des invitations précédentes auprès de la population vers le Quartier des Spectacles porte à croire que les interventions sollicitées ne pourront que contribuer à prolonger l'animation de la ville durant toute l'année.

Le projet global encourage une création innovante, ouverte, nécessitant peu de moyens, donc débrouillarde, surprenante, rassembleuse et qui se nourrit des différences – une création à la base d'une expérience culturelle unique.

Les installations devront être participatives, ne laisser personne spectateur mais les inclure tous comme acteurs. L'interaction ainsi prévue ne pourra que dynamiser l'espace public et rendre ainsi plus ludique l'ambiance générale du quartier.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- susciter la curiosité et l'étonnement par la créativité et la conception d'un projet interactif, ludique et audacieux;
- améliorer l'apparence du site;
- contribuer à favoriser la fréquentation du secteur durant la période hivernale.

Plus spécifiquement, l'installation aux abords du métro Saint-Laurent doit permettre de créer une nouvelle identité à ce lieu de transit jamais aménagé, en mettant l'emphase sur la notion de mouvance et de déplacements en milieu urbain (à l'exception de l'automobile).

Le concept doit être original et ne doit pas avoir été préalablement exploité. Le projet devra être livré clés en main.

1.3 CONTEXTE DU CONCOURS

De par sa concentration d'actifs culturels, le Quartier des spectacles est une destination culturelle et touristique majeure à Montréal. Sa vision de développement s'articule autour de 3 grands axes : vivre, créer et se divertir au centre-ville. Elle vise ainsi à favoriser le développement du quartier par la mise en valeur de ses actifs culturels tout en recherchant l'équilibre entre les différentes fonctions d'un centre-ville vivant et habité. La vision du Quartier des spectacles est synthétisée dans une carte de référence qui se trouve à l'Annexe D. Concrètement, cette vision permet d'inspirer la réalisation de projets aussi différents que le Parcours lumière, l'Adresse symphonique, le 2-22, la Maison du développement durable et le projet d'aménagement du domaine public dans le pôle Place des Arts. C'est dans ce contexte que le concours *Créer l'hiver au Quartier des spectacles* s'inscrit.

Les sections suivantes du programme permettront au lecteur de se faire progressivement une idée plus précise des cadres physique et conceptuel des installations à développer pour le site aux abords du métro Saint-Laurent.

2 CONTEXTE D'INTERVENTION

Tel un appel, l'installation pourra lier les espaces définis, procurant au public une expérience ludique et fascinante, au cœur du Quartier des spectacles.

2.1 IDENTITÉ DU QUARTIER DES SPECTACLES

Développée par Intégral Ruedi Baur Zürich et Intégral Jean Beaudoin Montréal en 2005, suite à un atelier-concours organisé par le Partenariat en collaboration avec le Bureau du design de la Ville de Montréal, l'identité visuelle du Quartier des spectacles exprime de façon cohérente et distinctive le caractère unique de cette destination culturelle et des événements qui l'animent. Elle vise à assurer la cohérence des communications graphiques ainsi que le développement harmonieux du paysage urbain. Le concept d'identité visuelle et territoriale du Quartier des spectacles se résume en deux principaux points:

1. Le corridor de découverte du quartier. La rue Sainte-Catherine, artère symbolique du tissu urbain et historique montréalais. Cet axe est symbolisé par la double ligne de points rouges. Il est le fil conducteur qui relie les différents pôles entre eux tout en servant de repère aux visiteurs. Le point rouge est un clin d'œil à l'époque du Red Light.

2. La lumière. Pour exprimer la vie nocturne urbaine, le spectacle, la créativité et le savoir; la lumière comme essence de la signature visuelle du Quartier des spectacles permettant de fédérer toutes les identités.

Le déploiement de cette identité sur le territoire se poursuit au fil des années et le concept proposé pour les abords du métro Saint-Laurent devra tenir compte du paysage urbain et de l'identité du Quartier des spectacles.

Pour voir l'identité visuelle du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/identite/>

Pour voir le plan lumière du Quartier des spectacles :

<http://www.quartierdesspectacles.com/a-propos/parcours-lumiere/>

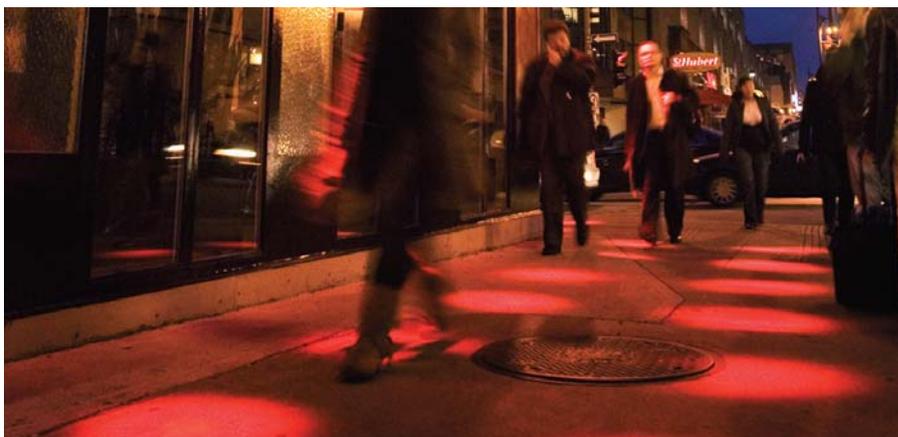


Figure 1. Identité visuelle du Quartier des spectacles
Source : Partenariat du Quartier des spectacles

2.2 SITE ET MILIEU BÂTI

2.2.1 Délimitation et description générale du secteur

La station de métro Saint-Laurent est située au 10, boulevard De Maisonneuve, entre la rue Saint-Dominique et le boulevard Saint-Laurent. Elle n'a qu'une seule entrée située à l'angle des rues De Maisonneuve et Saint-Laurent, ce qui en fait l'une des rares stations du centre-ville à n'avoir aucune entrée commune avec un édifice. Plusieurs centres d'intérêt se trouvent près de la station, entre autres de nombreux commerces, des places publiques, des salles et bars de spectacles, des musées et lieux d'expositions. On y trouve notamment :

- La Promenade des artistes
- Le Parterre
- La Place de la Paix
- L'Adresse Symphonique (livrée en septembre 2011)
- Le 2-22 (livré à l'automne 2011)
- La Maison du développement durable
- La vitrine culturelle
- La Société des arts technologiques
- Le Club Soda
- Le Métropolis
- Le Café Cléopâtre

La carte des points d'intérêt du Quartier des spectacles (Annexe A) montre les places publiques, les lieux de diffusion culturelle et les projets en développement du quartier.



Figure 2. Vue d'ensemble des abords du métro Saint-Laurent.
Source : Ville de Montréal

2.2.2 Historique de développement du secteur

Le boulevard Saint-Laurent est un tracé des plus importants de la Ville de Montréal. Il est, au XVIII^e siècle, le premier chemin qui s'ouvre vers le nord à partir des fortifications. Lorsque le territoire administratif de la ville s'agrandit, c'est Saint-Laurent qui divise la ville en deux circonscriptions électorales, est et ouest. Cette subdivision subsiste encore aujourd'hui tant dans l'imaginaire que dans la numérotation civique.

L'importance historique du boulevard, aussi appelé *La Main*, a été reconnue par sa désignation en 1996 à titre de lieu historique d'importance nationale par la Commission des lieux et monuments historiques du Canada. Le boulevard Saint-Laurent doit son caractère distinct à ce mélange perpétuel des cultures, à sa capacité inépuisable à se renouveler, à la richesse de sa diversité et à son évolution. Il est ainsi présent dans l'imaginaire collectif des Montréalais, des immigrants et des touristes.

Pour permettre la construction du métro, trois lots sont expropriés en 1964. La station Saint-Laurent sera construite par les architectes Warren et Brassard et son intérieur est orné des céramiques de l'artiste Claude Vermette. Elle ne comporte qu'une seule sortie qui est en fait un édicule temporaire puisque cette sortie est appelée à être intégrée à l'intérieur d'un projet de construction sur le site. Plusieurs propositions de constructions sur le site ont été esquissées ces dernières années mais aucune encore n'a vu le jour.

2.2.3 Réseaux viaires et parcours

Le site aux abords du métro Saint-Laurent est accessible par tous les moyens de transport. Il est d'abord en soi une station de métro à l'intersection des rues Saint-Laurent, De Maisonneuve et Saint-Dominique. Le boulevard Saint-Laurent est une voie importante de la Ville de Montréal, la divisant en ses parties Est et Ouest et est aussi un passage des lignes d'autobus 15 et 55. Les abords du métro comportent un abribus, une piste cyclable sur le boulevard De Maisonneuve et une station de vélos BIXI en période estivale. Voir l'Annexe B pour la localisation.

2.2.4 Le programme de développement futur du site

La Ville de Montréal entrevoit éventuellement la réalisation d'un projet immobilier relié directement à la station de métro Saint-Laurent. Le nouveau bâtiment, abritant des fonctions culturelles, commerciales et de bureau, occupera la totalité du terrain d'environ 20 000 pieds carrés. D'ici à la réalisation de ce projet permanent, des aménagements temporaires, comme celui faisant l'objet du concours, permettront d'améliorer les lieux et de faire vivre le secteur. En ce sens, les installations aux abords du métro doivent communiquer un espace de transit et de mouvance. Il n'y a pas lieu de créer des installations de type mobilier urbain ou de fonction «parcs et espaces verts» afin de ne pas envoyer un message contradictoire aux citoyens / organismes / gens d'affaires / promoteurs en regard du programme prévu de développement du site dans le futur.

2.3 ENVIRONNEMENT HUMAIN

2.3.1 Un quartier marqué par une grande diversité sociale et culturelle

Le métro Saint-Laurent est au cœur de l'arrondissement Ville-Marie, reconnu comme le centre des affaires, le cœur des activités économiques et de divertissement ainsi qu'un important lieu de diffusion culturelle de la Ville de Montréal. De plus, le quartier assiste à un grand renouveau immobilier.

Le quartier est caractérisé par la part importante qu'occupent les personnes de 20 à 34 ans au sein de sa population, la plus forte parmi l'ensemble des arrondissements de la Ville. C'est aussi l'arrondissement où l'on retrouve la plus faible proportion d'enfants et de personnes de 65 ans et plus à Montréal. C'est également ici que l'on retrouve la plus forte

concentration de personnes vivant seules à Montréal et, conséquemment, la plus faible taille des ménages sur le territoire.

La marche est privilégiée non seulement par les résidants mais par tous les autres usagers du quartier qu'ils soient là par affaire, travail ou tourisme.

2.3.2 Achalandage du métro

En moyenne, 15,000 usagers par jour empruntent la station de métro Saint-Laurent. C'est la 51^e station en achalandage (sur un total de 68 stations).

2.3.3 Le développement et les travaux en cours

La Ville de Montréal subit une transformation de longue haleine et d'année en année, les zones de chantiers se succèdent. Ceci rend temporairement l'accès au quartier difficile pour les automobilistes et rend la fréquentation du métro Saint-Laurent d'autant plus importante.

2.4 SOCIÉTÉ DE TRANSPORT DE MONTRÉAL (STM)

La STM assure tous les jours 1,3 million de déplacements sur son réseau. Le transport en commun, en plus d'être un service essentiel, est sans contredit un facteur structurant du développement économique et social de Montréal. La mission et le plan d'affaires de la STM reflètent son engagement envers le développement durable et traduisent sa ferme intention de devenir leader dans ce domaine. En ce sens, les installations aux abords du métro devront intégrer les enjeux écologiques dans le choix des matériaux et principes utilisés. Les interventions devront également intégrer les principes suivants :

- mise en valeur du mouvement collectif du transport collectif et intégration du positionnement de la STM : une facture visuelle pourra être intégrée à cet égard;
- création d'un lien avec les 3 voies publiques et les modes de transit sur le site et intégration des différents moyens de transport écologiques (piéton, bus, métro, vélo).

3 ZONES D'INTERVENTION

Sans être contraints d'intervenir sur toutes les zones mentionnées, les concurrents disposent des emplacements ci-dessous pour déployer leur concept.

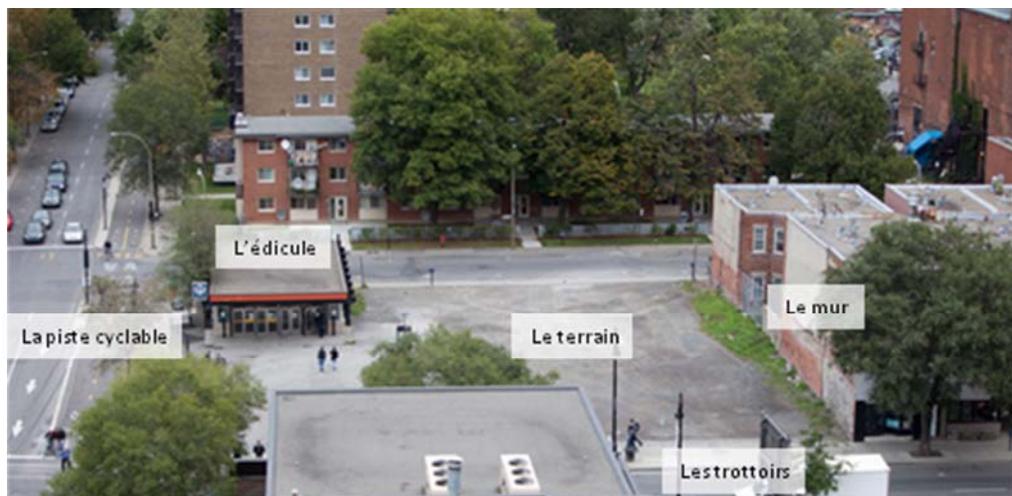


Figure 3. Vue d'ensemble des abords du métro Saint-Laurent.
Source : Ville de Montréal ©Stephan Poulin

3.1 TERRAIN VACANT DE LA STATION DE MÉTRO

Le terrain avoisinant la station de métro est la principale zone à aménager. Il est d'une superficie de 20 000 pieds carrés (voir Annexe B). Il est composé d'une surface asphaltée et d'une surface en terre. Il est bordé d'un trottoir sur 3 côtés et sa limite sud est marquée par des murs d'édifices avoisinants. Le terrain est occupé par les festivals de mai à début août.



Figures 4 et 5. Terrain de la station de métro
Source : Conseiller professionnel

3.2 ÉDICULE DE LA STATION DE MÉTRO

Il est également possible, pour les concurrents, d'utiliser l'édicule du métro (l'extérieur seulement) dans le concept d'aménagement. Les concurrents pourront, s'il le juge pertinent, utiliser les 4 murs et le toit de l'édicule tout en laissant un libre accès aux portes de la station de métro.



Figures 6 à 9. Édicule de la station de métro
Source : Conseiller professionnel

3.3 MUR DU 1431-41, BOULEVARD SAINT-LAURENT

Il est également possible pour les concurrents, d'utiliser le mur de l'édifice du 1431-41, boulevard Saint-Laurent. Ce mur offre une belle visibilité pour les piétons qui empruntent le boulevard Saint-Laurent vers le sud et qui se dirigent vers de nombreux lieux d'activités.



Figures 10 et 11. Mur du 1431-41 boulevard Saint-Laurent
Source : Conseiller professionnel

4 BESOINS FONCTIONNELS ET TECHNIQUES

4.1 PRINCIPES D'INTERVENTION

L'installation devra être interactive (au sens large du terme) avec les usagers. Elle devra tenir compte de la diversité des usagers (adultes, adolescents, familles, groupes) et faciliter leur cohabitation. Elle devra être intéressante visuellement autant de jour que de nuit. Réalisée avec peu de moyens, festive, surprenante, ludique et participative, l'intervention cherche à favoriser la déambulation sur le site et à dynamiser les espaces publics. L'installation doit être fonctionnelle pendant les heures d'ouverture du métro.

4.2 INSTALLATION AU SOL

Il n'existe pas de points d'ancrage sur le terrain du métro. Une solution de maintien au sol par lestage devra être intégrée à l'installation. Aucun équipement d'ancrage supplémentaire n'est prévu pour l'installation. Il ne sera pas permis de modifier, percer, briser ou changer le sol dans le cadre de l'installation résultant du concours.

4.3 INSTALLATION SUR LE MUR DU 1431-41, BOULEVARD SAINT-LAURENT

Il n'est pas permis de peindre, modifier ou percer la surface du mur. Il n'existe pas de points d'ancrage sur le mur de l'édifice.

4.4 INSTALLATION SUR L'ÉDICULE

Il n'est pas permis de peindre, modifier ou percer les murs de l'édicule, Il n'existe pas de points d'ancrage sur les murs et le toit de l'édicule.

4.5 RÉSEAU PIÉTONNIER ET CYCLABLE

L'installation devra permettre de circuler librement sur le site. Elle peut intervenir (en ambiance) sur les trottoirs et la piste cyclable (qui sera déneigée mécaniquement) mais ne doit pas en bloquer l'accès ou compromettre la sécurité des usagers.

4.6 ÉQUIPEMENTS ET MATÉRIEL

Le Partenariat peut mettre à la disponibilité des équipes lauréates, sur disponibilité, divers équipements et matériel. La liste du matériel disponible est présentée à l'Annexe C.

4.7 ALIMENTATION ÉLECTRIQUE

L'alimentation électrique se fera à partir de l'édicule du métro. Les frais d'électricité ne doivent pas être pris en charge par les équipes lauréates.

4.8 SYSTÈME DE CONTRÔLE ET SONORISATION

Aucun système en place n'est disponible. Si l'installation nécessite des équipements technologiques, ceux-ci devront être inaccessibles par les usagers ou sécurisés.

4.9 RÉSISTANCE AUX INTEMPÉRIES

L'installation devra être suffisamment solide pour résister aux variations de températures (entre 5° et -35°Celsius) et aux intempéries telles que les vents forts, la pluie, le verglas, une chute de neige constante ou abondante.

4.10 MOBILIER URBAIN

Il n'est pas permis d'intervenir sur le mobilier urbain. Il n'est également pas permis de s'y accrocher ou d'inviter les utilisateurs à en faire un usage pour lequel il n'a pas été prévu.

4.11 ÉCLAIRAGE ET SÉCURITÉ DES LIEUX

L'installation ne doit pas interagir ou nuire avec l'éclairage déjà en place afin de permettre une déambulation sécuritaire des lieux. Elle peut cependant contribuer à en changer l'ambiance.

4.12 EXIGENCE D'ENTRETIEN ET DE DÉNEIGEMENT

L'installation ne doit pas demander d'entretien particulier pendant toute sa durée de vie. Il est fortement conseillé d'intégrer la contrainte des précipitations de neige dans le concept puisque celle-ci ne sera pas enlevée sur le site (sur et entre les éléments d'aménagement). Les employés de la Ville et du Partenariat déneigeront les principaux accès au site. Si le concept nécessite un déneigement complet ou un entretien particulier, celui-ci devra être assumé par l'équipe lauréate.

4.13 VANDALISME, VOL ET BRIS

Les surfaces de l'installation doivent décourager, dans la mesure du possible, le vandalisme. Si l'installation est composée de plusieurs éléments, ces derniers doivent être solidement fixés par des méthodes qui découragent le vol. L'équipe lauréate est responsable du remplacement des éléments manquants ou endommagés.

4.14 SÉCURITÉ ET SURVEILLANCE

L'installation ne doit pas présenter d'angles, de saillies ou d'aspérités dans lesquelles on peut se blesser. Elle doit être sécuritaire tant pour les usagers que pour le personnel qui en fait le transport, la manipulation, l'installation et la maintenance. L'installation doit respecter les normes en matière de sécurité sur le domaine public.

L'équipe lauréate est responsable d'assurer la sécurité sur le site après les heures d'ouverture. Il est suggéré de concevoir une installation qui ne nécessite pas ou peu de surveillance.

4.15 ENJEUX ÉCOLOGIQUES

Le développement durable fait partie des préoccupations du Partenariat. Les solutions présentées doivent favoriser l'utilisation de matériaux recyclés et/ou recyclables et utiliser des matériaux dont les impacts environnementaux sont minimisés.

4.16 COHABITATION AVEC LES RIVERAINS

L'installation doit tenir compte de la présence des habitants du secteur en minimisant le bruit.

4.17 ACCESSIBILITÉ UNIVERSELLE

L'installation doit intégrer, le plus possible, les grands principes d'accessibilité universelle.

5 OBJECTIFS DE MISE EN ŒUVRE

5.1 BUDGET

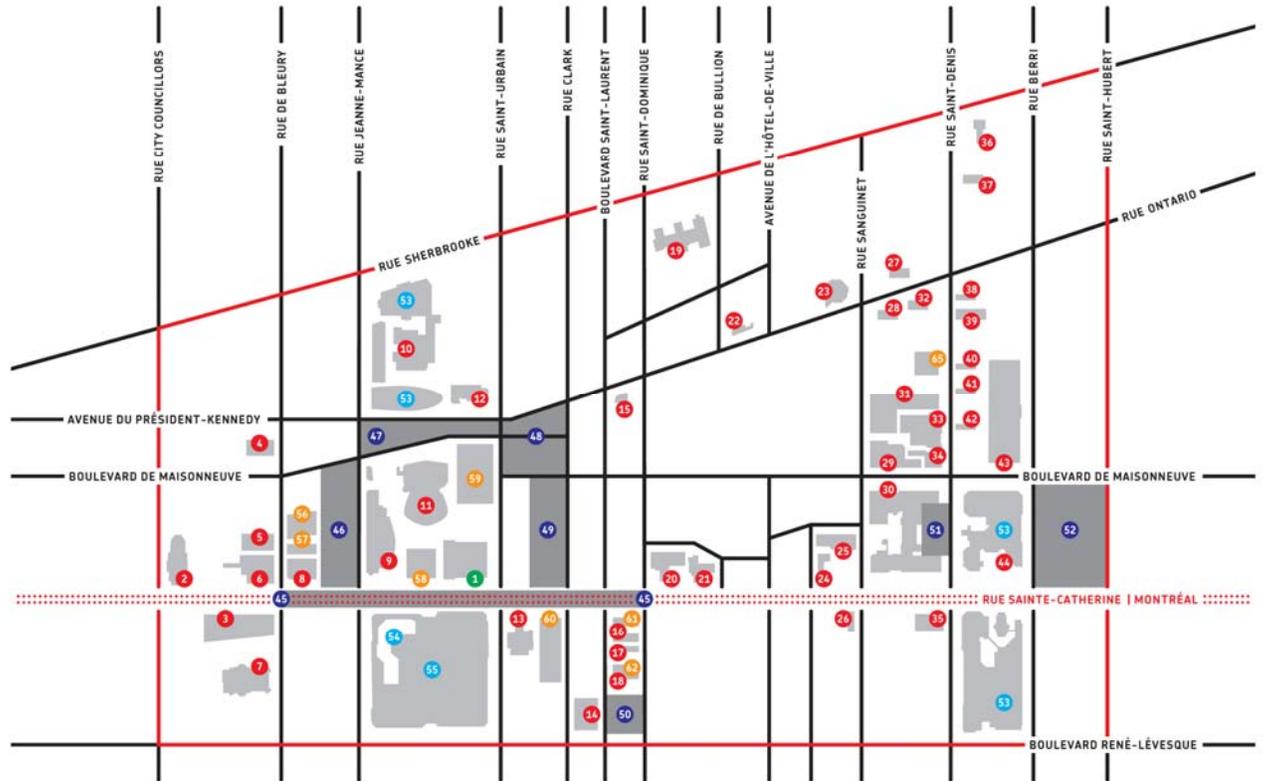
La rémunération totale forfaitaire accordée pour la conception, la production, la main d'œuvre, les droits et les garanties de l'installation livrée clés en main est de 90,000 \$ (plus taxes).

5.2 ÉCHÉANCIER DE RÉALISATION

L'installation devra être fonctionnelle du 15 décembre 2011 au 26 février 2012 inclusivement (en opération lors de la Nuit blanche à Montréal). La période d'installation est du 1 au 14 décembre 2011. La période de démontage est du 27 février au 1 mars 2012.

ANNEXE A

QUARTIER DES SPECTACLES MONTREAL



● INFORMATION CULTURELLE

- 1 La Vitrine (guichet d'information culturelle et billetterie de dernière minute)

● LIEUX DE DIFFUSION CULTURELLE

- 2 Église unie St-James
- 3 Galeries d'art contemporain du Belgo
- 4 Centre culturel Simón Bolívar
- 5 Cinéma Impérial
- 6 Musique Plus
- 7 Gesù
- 8 Maison du Festival Rio Tinto Alcan
- 9 Musée d'art contemporain
- 10 Coeur des sciences (UQAM)
- 11 Place des Arts
- 12 Église St. John The Evangelist
- 13 Théâtre du Nouveau Monde
- 14 Monument-National
- 15 Les Katakombes
- 16 Club Soda
- 17 Vox - Centre de l'image contemporaine
- 18 Société des arts technologiques (SAT)
- 19 Chapelle historique du Bon-Pasteur
- 20 Métropolis
- 21 Foufounes électriques
- 22 Jello Martini Lounge
- 23 Maison Théâtre

- 24 Salle Underworld
- 25 Centre de design de l'UQAM
- 26 Théâtre Sainte-Catherine
- 27 Galerie Yergeau du Quartier Latin
- 28 Pub Quartier Latin
- 29 Cinémathèque Québécoise
- 30 Centre Pierre-Péladeau de l'UQAM
- 31 Cinéma Quartier latin
- 32 La galerie du Pélerin
- 33 Théâtre St-Denis
- 34 CinéRobothèque de l'ONF
- 35 Théâtre Telus
- 36 Goethe-Institut
- 37 Café Chaos
- 38 La Récréation
- 39 L'Absynthe
- 40 Pub Saint-Ciboire
- 41 Maison du reggae
- 42 Bistro à Jojo
- 43 Grande bibliothèque de BANQ
- 44 Galerie de l'UQAM

● PLACES PUBLIQUES

- 45 L'axe Sainte-Catherine
- 46 Place des Festivals
- 47 Promenade des Artistes
- 48 Le Parterre
- 49 L'esplanade Clark
- 50 Place de la Paix
- 51 Place Pasteur
- 52 Place Émilie-Gamelin

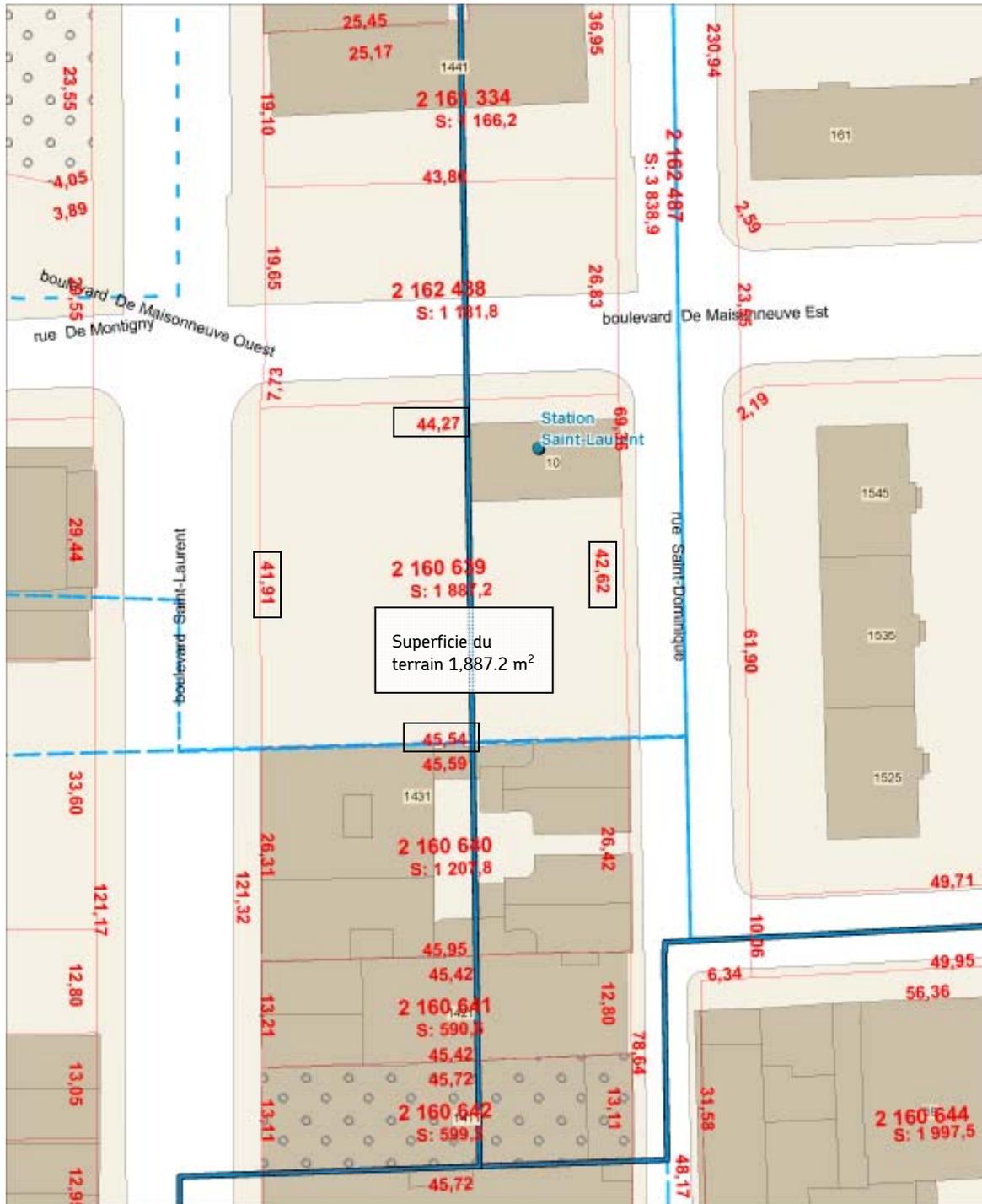
● LES REPÈRES

- 53 Université du Québec à Montréal (UQAM)
- 54 Hyatt Regency Montréal
- 55 Complexe Desjardins

● PROJETS EN DÉVELOPPEMENT

- 56 Édifice Wilder
- 57 Maison des Grands Ballets Canadiens de Montréal
- 58 Espace culturel Georges-Émile-Lapalme
- 59 Adresse symphonique
- 60 Maison du développement durable
- 61 Le 2-22
- 62 Agrandissement de la Société des arts technologiques (SAT)
- 63 Le Vivier

ANNEXE B



Source : Ville de Montréal, Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Dimension en mètres

ANNEXE C

Liste de matériel disponible Partenariat du Quartier des spectacles

Voici la liste de matériel non exhaustive mis en disponibilité pour les événements se tenant au Quartier des spectacles. Les quantités sont sujettes à varier selon la quantité d'événements tenue simultanément sur le territoire.

Les équipements sont attribués par le Partenariat de façon discrétionnaire en ayant comme prémices : l'équité, la disponibilité et l'indispensabilité.

- Tapis caoutchouc (style Aréna)
- Projecteurs d'éclairage sur bras (signalétique)
- Structures (Ponts) d'éclairage 10 pouces 4 pieds de long
- Structures (Ponts) d'éclairage 10 pouces 8 pieds de long
- Tête de Pont d'éclairage
- Chariot élévateur avec courtes et longues fourches (utilisation PQDS seulement)
- Cage utilitaire de travail pour homme adaptée au chariot élévateur
- Tapis passe-fil (frais de location)
- Tapis passe-fil d'handicapés (frais de location)
- Tapis passe-fil chariot de transport
- Contrepoids de caoutchouc pour panneau de circulation
- Passerelle rouge (contre-pente trottoir)
- Panneau signalétique stationnement interdit
- Panneau signalétique Arrêt
- Plaques acier pour Blocs de béton Morelli
- Blocs de Béton Morelli 1000 kilos
- Blocs de Béton Morelli 500 kilos
- Blocs de Béton Morelli 100 kilos
- Plancher temporaire de type Hexadeck (3 pieds carrés le morceau)
- Étrier avec « cheeseborough » pour vitrines événementielles (Promenade des artistes et Parterre)
- Couvert de puits d'accès (bois et aluminium)
- Cônes 48 pouces
- Cônes 36 pouces
- Barrières Jaune de type Flex

ANNEXE D - Fichier joint

ANNEXE E - Fichier joint

ANNEXE F - Fichier joint